

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du mercredi 11 février 2026 à 10h30
Communauté Urbaine de Dunkerque

Présidence : Monsieur Martial BEYAERT
Nombre de délégués en exercice : 15
Date de convocation de séance : le 23/01/2026

Présents

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Paul JANSSEN, Pierre MARLE, Jean-François
MONTAGNE, Michel PESCH, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Christine GILLOOTS, Bertrand RINGOT, Valérie ROBERT, Eric ROMMEL, Virginie VARLET

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Christine GILLOOTS a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE

Valérie ROBERT a donné pouvoir à Michel DELFORGE

Eric ROMMEL a donné pouvoir à Michel PESCH

Virginie VARLET a donné pouvoir à Jean-Pierre VANDAELE

Président de séance : Martial BEYAERT

Secrétaire de séance : Jean-François MONTAGNE assisté de Catherine RENOU

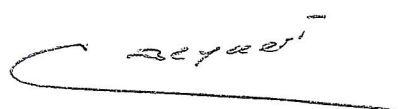
COMITE SYNDICAL DU SCoT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE

MERCREDI 11 FEVRIER - 10 HEURES 30
Communauté Urbaine de Dunkerque

Nom et Prénom	Organisme	Signature
PESCHA Michel	TETECH ETI.	
BRUNET Sylvaine	Ville/CUD Dunkerque	
BYKOFF Didi	CUD	
VANDAELE J.Pierre	CUD	
MONTAGNE J.F	CUD	
FZGOURBEUR André	PT C.C.H.P.	
MARTIAL BEYRENS	CUD	
MARLE Pierre	CCHP	
JANSSEN Paul	CCHP	
DELFORGE Michel	CCHP	

SIGNATURES

PRESIDENT DU SCoT



SECRETAIRE DE SEANCE



12 FEV 2026

DELIBERATION

OBJET : Affectation de l'excédent du Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique 2025 qui vient d'être soumis au comité syndical fait apparaître un excédent cumulé de 142 318,73 € qu'il convient d'affecter.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, porte affectation de l'excédent 2025 au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté – pour assurer les actions à mener dans le cadre de la modification et révision du SCoT.

Fait à Dunkerque, le 11 février 2026

Le Président,

Martial BEYAERT

Secrétaire de séance

